



Golf club de Brive Planchetorte
Vallée de Planchetorte
19100 BRIVE
Tél : 05 55 85 22 59
Email : associationgolfdebrive@orange.fr

COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU du 22 JUIN 2017

Ordre du jour :

1. Assemblée générale de septembre ;
2. Relations avec la Mairie ;
3. Mécénat des particuliers;
4. Pré-bilan sportif 2017 ;
5. Buffets des compétitions ;
6. IPCO ;
7. Evolution du site Internet de l'Association.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le secrétariat de séance est assuré par René BUISSON.

Membres du bureau		Présents	Invités	Excusés
Président	Pascal PICAVEZ	X		
Vice Président - Trésorier	Philippe EMERIT	X		
Président d'honneur	Eric VASUTEK			X
Secrétaire	René BUISSON	X		
Assistante	Emilie BOULANGER			X
Commission sportive	Philippe DEJOUANY	X		
IPCO	Sylvie BUISSON	X		
Trophée des deux Vallées Hommes et relations presse	Michel ESPINASSOUZE	X		
Trophée des deux Vallées Dames et animation Dames	Chantal CORDIER			X
Sponsoring	Anne-Marie LAGARRIGUE			X
Sponsoring	Claude RIVET	X		
Terrain	Patrick LAGARRIGUE			X
Communication	Michel BARRET	X		

1. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire relative à 2016 est prévue le vendredi 22 septembre 2017 à 19 heures.

2. Relations avec la Municipalité

➤ Alimentation de la réserve en eau :

Les travaux d'adduction d'eau pour alimenter la réserve ont débuté.



Le branchement sera réalisé courant juillet (une première phase verra le raccordement au réseau de la ville, puis le branchement définitif sera mis en place).

➤ Cabane de starter

Nous avons fait une demande officielle de mise en place d'une cabane de starter auprès de l'Office Municipal des Sports. Les services techniques de la Mairie se chargent du dossier de commande.

➤ Subvention exceptionnelle

Nous avons fait une demande auprès de la Mairie pour couvrir la dépense relative aux greenfees des invités par BMW pour la compétition. C'est en effet l'Association qui a réglé les greenfees, ce qui a pour effet d'annuler la recette des engagements des autres participants. Ce coût sera intégré à la subvention qui nous sera accordée pour la dotation de la compétition de la Ville de Brive.

➤ Subvention 2018 de la Ville de Brive

Nous aurons certainement une légère augmentation de la subvention de fonctionnement accordée par la Ville de Brive pour amortir l'augmentation de la charge liée au salaire de notre Secrétaire Emilie qui est embauchée à temps plein depuis avril (elle était sous statut d'emploi-avenir depuis 3 ans).

➤ Syndicat du Coiroux

Nous n'avons pas de nouvelles sur l'évolution du Syndicat du Coiroux suite à l'application de la loi Notre.

3. Mécénat des particuliers :

Erik VASUTEK nous a fait parvenir un modèle de lettre d'appel à donateurs.

L'article 200 du CGI prévoit qu'un organisme habilité peut offrir une **réduction d'impôt de 66% à ses donateurs**. Pour la grande majorité des associations loi 1901, être habilité signifie vérifier les conditions de l'intérêt général.

Dons manuels spontanés :

Nature du don

Toute association déclarée, peut, sans obligation déclarative, recevoir des dons reçus spontanément sous forme :

- d'argent (chèques, virements, espèces, etc.),
- ou de biens meubles (outils, ordinateurs, chaises, tables, etc.).

Avantages fiscaux

Les dons manuels spontanés peuvent permettre aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôt, si l'association :

- **poursuit un but d'intérêt général**
- **et remet aux donateurs un reçu conforme à la réglementation fiscale (voir en Annexe 1).**

La notion d'intérêt général s'apprécie au regard de trois critères :

- i. Ne pas agir pour un cercle restreint de personnes
- ii. Avoir une gestion désintéressée
- iii. Exercer une activité non lucrative.

Nous avons d'ores et déjà reçu quelques dons, nous en remercions chaleureusement les auteurs.

4. Pré-bilan sportif 2017 :

Nos équipes engagées dans les compétitions nationales :

- Promotion Messieurs à Brive (Gérard REYNAUD, François LEYGONIE, Vincent PLOMB, Maxime ROCHE, Philippe ARFEUIL, Philippe DEJOUANY, Olivier GRELIER) : à l'issue des 2 tours l'équipe de Brive (3ème le premier jour) se classe finalement 5ème.
- Promotion Mid-Amateurs Dames 2017 au golf de La Marterie : L'équipe de Brive représentée par Joëlle PETIT, Sylvie DINARD, Françoise PICAVEZ, Chantal CORDIER et Floriane RICHARD s'est classée première sur 10 équipes pour un petit point, Elle obtient le droit de jouer en 3ème division l'année prochaine (voir l'article sur notre site : <http://www.golfdebrive.com/>).
- Promotion Régionale MID-AM Messieurs 2017 les 13 et 14 mai - Golf du Haut Poitou L'équipe briviste composée de Philippe ARFEUIL, Vincent PLOMB, Nicolas GUETTON, Philippe GERALD, Dominique BASTIT et Lilian THOMAS se classe 14ème sur 20 à l'issue des 2 tours.

A venir :

- Championnat Régional des Jeunes – Finale à Bordeaux-Lac du 11 au 13 juillet : Damien COURTIOL est sélectionné, Svetlana THOMAS également mais ne pourra pas s'y rendre.
- Promotion Nationale U16 Garçons à Poitiers Mignaloux les 20 et 21 juillet : l'équipe comprend Antoine ABOUCHI, Damien COURTIOL, Paul LACHAISE, Valentin LAVAUD, Constant MONTEIL-DOUNIES.
- 4^{ème} divisions seniors messieurs à Montauban du 15 au 17 septembre.
- Promotion Nationale Seniors Dames à Brive le 30 septembre et 1^{er} octobre.

Les budgets alloués aux équipes ont été bien respectés, d'autant que la plupart des rencontres n'ont pas nécessité de grands déplacements. A noter que l'Association n'a pris

en charge que l'engagement de l'équipe Midam messieurs qui a joué à Haut Poitou, les frais de déplacement et d'hébergement sont restés à charge des joueurs.

5. Buffets des compétitions

Nous tenons à encourager les participants aux buffets des compétitions à considérer que ces buffets du dimanche soir, payés par nos sponsors, ont pour but d'offrir le verre de l'amitié et des amuse-bouche et non un diner. Il convient également de considérer que les boissons ne sont pas à volonté.

6. IPCO (je rappelle la signification : Initiation, Perfectionnement, Compétitions, Open)

Nous arrivons au terme de la 3^{ème} saison d'enseignement avec Véronique DUFRESNE. Notre constat est le suivant :

- Peu de nos jeunes ont réellement percé au niveau régional de l'ancien Limousin, et pratiquement aucun ne participera à des phases finales de la Nouvelle Aquitaine (mis à part Damien COURTIOL).
- Des élèves ont quitté l'IPCO et se retrouvent maintenant à prendre des cours avec Jérôme CANTAGREL.
- Leur avis va dans le sens d'une pédagogie pratiquée par Jérôme qu'ils trouvent plus variée, avec utilisation de la vidéo, d'un analyseur électronique de swing, de divers accessoires en plus des clubs de golf.
- La Ville de Brive qui montrait des réticences à travailler avec Jérôme lui confie maintenant des missions, à l'image de la dernière journée "Portes ouvertes".
- Des jeunes d'autres clubs alentour prennent des cours essentiellement avec Jérôme, pour former un groupe qui semble devenir une deuxième école de golf à Brive.

Au vu de ce constat, nous choisirons pour la rentrée prochaine notre pro de golf en appui sur une mise en concurrence de Véronique et Jérôme sur la base de notre cahier des charges axé sur la structuration de l'enseignement, les outils pédagogiques, l'analyse fine et continue des progrès des élèves. Le choix sera porté sur le mieux-disant.

Exemple de grille d'analyse d'activités et de repères d'un réseau collaboratif en Annexe 2.

7. Evolution du site Internet de l'Association

Nous avons obtenu le financement de la formation pour mettre en place une nouvelle version de notre logiciel de gestion du site de l'Association.

Cette version est désuète et difficile à faire fonctionner. Nous avons choisi comme formateur Thierry CHASTANET, Gérant de C3C, conseil en systèmes et logiciels informatiques, qui héberge notre site gracieusement depuis des années.

Pascal PICAVEZ partagera ce nouveau savoir avec Michel BARRET qui anime ce site avec un grand talent et une réactivité de tous les jours.

Levée de la séance à 20 heures.



N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../..... :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

Annexe 2

Repères pour l'activité d'une école de golf

GRILLES D'ACTIVITES				Possible intervention Bénévole	Cadre Travail ou/et Privé	Nbre d'heures / l'année	
GESTION SPORTIVE	Conception		Projet sportif Programme pédagogique Structuration Constitution groupes Construction d'outils Préparation des animations	Réflexion individuelle ou collective Productions de docs	B	Privé	20 à 50
	Encadrement	séance	Préparation des cours		B	Travail	150 à 250
			Mise en place outils d'évaluation / matériel				
		Leçon					
	Déplacements	Transports Accompagnement		B	Mixte		
Coaching							
Communication		Suivi des jeunes	Discussion, mails, téléphone	B	Mixte	30	
GESTION ADMINISTRATIVE	Conception		Mise en place d'outils (tableaux) de suivi		B	Mixte	10
	Fonctionnement		Elaboration du budget Suivi des jeunes (licences, index, certificat médical) Cotisation Recherche de partenaires Tableau de l'EdG	Courriers, courriels, Tél, Internet, extranet	B ou secrétariat	Mixte	30 à 50
	Communication		Courriers ou courriels et Téléphone, Réunion (parents, jeunes, AS)		B	Mixte	10
GESTION D'EQUIPE	Formation-échanges		Informar les collègues Former les bénévoles	Recherche d'informations (filères de compétitions) ou de documents divers Management	B	Privé	20
	Communication		Réunions Discussions informelles		B	Mixte	10

Réseau collaboratif :

